

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17.06.2025

Date de convocation : le 12 juin 2025.

Ouverture de Séance : 18h30

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de procuration : 1

Votants : 12

PRESENTS : Christian ROUX, Max BERNARD, Yvan BIOUD, Isabelle CHION VALLIER, Fabienne CROZE, Colette GIROUD, Patrice LETOURMY, Antoine PIETRERA, Denis QUANTIN, Alice SERTOUR, Marie-Christine VIOLA.

ABSENTS : Marina CORDONNIER, Richard HAUTON pouvoir à Marie-Christine VIOLA, Yvan ROUFET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Christine VIOLA.

ORDRE DU JOUR :

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 20 mai 2025
- Agenda
- Point Communauté de Communes du Trièves
- Délibérations
- Commissions communales :

Village Digital

Finances/Budget/ Ressources Humaines

Ecole/Jeunesse

Travaux / Urbanisme

Regualification Village et des hameaux

Vie Locale/Communication/Culture

Environnement/Cadre de vie

Agriculture

Points divers

1. Nomination du secrétaire de séance

Marie-Christine VIOLA est nommée secrétaire de séance.

Vote pour à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal du 20 mai 2025

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à **l'unanimité**.

3. Agenda

- Mercredi 18 juin : SOLIHA – Retour analyse maison Collet et bibliothèque
- Mardi 24 juin : AG du SIVOM
- Mercredi 25 juin : commission ouverture des plis marché « requalification hameau des Fauries »
- Mercredi 2 juillet : voyage famille organisé par le CCAS.

- Mercredi 16 juillet de 9h à 12h : analyse des candidatures pour le programmiste
- Mardi 26 août à 18h30 : conseil municipal
- Lundi 1^{er} septembre : rentrée scolaire
- Jeudi 4 septembre de 9h à 17h : auditions des candidats
- Jeudi 25 septembre à 19h : conférence territoriale (Mens).

4. Point Communauté de Communes du Trièves

- RAS

5. Proposition de travaux pour la gestion des eaux pluviales – Aval STEP

Le service RTM (Restauration des Terrains en Montagne) a signalé à la commune que près du ruisseau de Bastione, sous la station d'épuration de la commune, il a été constaté que des demi-buses métalliques avaient disparu. Ces demi-buses avaient été construites par la commune au début des années 1990 pour éviter les infiltrations des eaux issues de la STEP dans le glissement de terrain. L'ouvrage a pour but de réduire les risques de glissement de terrain du Champ du Mouton, risque qui concerne potentiellement plusieurs habitations (habitations sur le Champ du Mouton et au hameau des Fauries) et la route départementale.

Dans ce cadre, les travaux ont été évalués à la somme de 34 872,00 € TTC (29 060,00 € HT).

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter de réaliser les travaux préconisés par RTM.

Il est précisé que ces travaux pourraient faire l'objet d'un financement à hauteur de 50 % via le Fonds Barnier (14 530,00 €) et de 30 % via la Conférence territoriale du Département de l'Isère (8 718,00 €).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter les travaux préconisés par RTM afin de réduire les risques de glissement de terrain du Champ du Mouton, notamment par le remplacement des demi-buses manquantes.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes, documents et pièces relatifs à ce dossier et aux demandes de subvention.

6. Adhésion au service commun Administratif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-4-2 modifié par l'article 67 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite MAPTAM), prévoyant qu'en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs » ;

Vu l'article 72 de la Loi n° 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la délibération de la communauté de communes du Trièves en date du 19 mai 2025 approuvant la création d'un service commun mutualisé administratif à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

Considérant que cette initiative permettra aux communes adhérentes au service commun administratif de bénéficier d'un service de remplacement/ renfort de secrétariat de mairie et d'un accompagnement administratif au vu d'apporter un travail commun sur les outils de mutualisation et une mise en réseau ;

Considérant que les éléments cadres de mise en place du service commun sont détaillés dans la convention annexée à la présente délibération ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le principe de bénéficier de la mise à disposition du « service commun administratif » créé par la communauté de communes du Trièves ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la communauté de communes du Trièves et la commune qui précise les conditions techniques et financières de cette mise à disposition.

7. Création d'emplois non permanents à la suite d'un accroissement temporaire d'activité

Vu l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris ;

Le Maire expose qu'il est nécessaire de créer, à compter du 01/09/2025 un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique de 2ème classe dont la durée hebdomadaire de service est de 10,49h (annualisation sur 12 mois) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois suite à un accroissement temporaire pour faire face à l'activité de cantine (temps du repas, surveillance des enfants et ménage du restaurant scolaire).

De même, pour assurer toujours ce service de cantine, la surveillance des enfants, les lessives de l'école et divers ménages, il est également nécessaire de créer, à compter du 01/09/2025 un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique de 2ème classe dont la durée hebdomadaire de service est de 9,56h (annualisation sur 12 mois) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De créer, à compter du 01/09/2025 un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique de 2ème classe dont la durée hebdomadaire de service est de 10,49h (annualisation sur 12 mois) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois suite à un accroissement temporaire pour faire face à l'activité de cantine (temps du repas, surveillance des enfants et ménage du restaurant scolaire) ;
- De créer, à compter du 01/09/2025 un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique de 2ème classe dont la durée hebdomadaire de service est de 10,49h (annualisation sur 12 mois) pour assurer le service de cantine, la surveillance des enfants, les lessives de l'école et divers ménages ;
- D'autoriser le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels pour pourvoir ces emplois sur le fondement de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique dans les conditions susvisées ;
- De fixer la rémunération des agents recrutés sur ces emplois sur un indice de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique ppal de 2ème classe, assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité, en tenant compte des qualifications et de l'expérience de l'agent recruté.
- De confirmer que les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget de la commune.

8. BUDGET Commune - Décision modificative n°2/2025 : augmentation de crédits – Récupération avance marché public études géotechniques

Le Maire explique qu'à la suite de l'avance payée dans le cadre du marché public avec l'entreprise KAENA pour effectuer des études géotechniques au Champ du Mouton, il est nécessaire de prévoir des écritures d'ordre pour comptabiliser la récupération de cette avance. Ces écritures impliquent d'inscrire des crédits en dépense et en recette au chapitre 041.

Afin de permettre ces opérations, le Maire propose d'intégrer les écritures suivantes :

Recettes Investissement Chapitre 041 art. 237 + 6 000 €

Dépenses Investissement Chapitre 041 art. 203 + 6 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vote pour à l'unanimité.

Commissions communales

Village Digital

➤ Deux ordinateurs ont été achetés pour l'école, deux autres sont passés sous Windows 11. Le passage sous Linux des 13 autres ordinateurs se fera pendant les vacances estivales.

Finances / Budget/ Ressources Humaines :

➤ RAS

Ecole/Jeunesse

➤ Le compte-rendu du conseil d'école a été réceptionné. Pour la rentrée, les effectifs prévisionnels sont de 88 élèves répartis en 4 classes.

➤ C'est le professeur des écoles Eve Seydoux qui quittera l'école pour de nouvelles fonctions.

➤ Le 2^{ème} poste d'ATSEM n'est pas reconduit pour cette année.

Urbanisme & Travaux

➤ La commune est en attente de l'affermissement des travaux de la Croix de Portier et du terrain de loisirs pour récupérer les subventions.

➤ Les travaux pour la réfection des sanitaires de l'école débuteront début juillet.

➤ Pour l'avenir de la Gelinotte et de l'ex-tènement EDF, le choix du programmeur se fera en septembre.

➤ Les travaux aux Fauries débuteront début septembre. Deux arrêtés d'alignement sont à prendre par la commune.

➤ Des travaux sont programmés par RTE afin d'installer une fibre du transformateur de la Plaine de Sinard jusqu'au Serre-Ponçon.

Vie locale/Communication/Culture

➤ Samedi 21 juin à 11h : inauguration du nouvel espace de loisirs

➤ Le bulletin est en cours de finalisation. La distribution devrait débuter semaine 28.

Environnement/Cadre de Vie

➤ RAS

Agriculture

➤ Point sur le projet agrivoltaïque du GAEC Les Pervenches.

9. Divers

➤ « Café des anciens » : une convention a été signée avec un sinardoux pour l'utilisation de la petite salle de la Maisou tous les matins de 7h à 9h (par suite de la fermeture de la Gelinotte).

➤ Borne pour voitures électriques : réponse à faire le 19 juin au plus tard.

➤ Voyage « familles » du CCAS du 2 juillet : grand succès, 62 inscrits.

➤ Voyage « adultes » du CCAS est planifié le vendredi 5 septembre. La destination retenue est Avignon avec la visite du Palais des Papes et une croisière sur le Rhône.

=====

La séance est levée à 20h33